

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le mercredi 13 mars à dix-sept heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE. Maire.

ETAIENT PRESENTS:

DATE DE CONVOCATION

07/03/2024

DATE D'AFFICHAGE

07/03/2024

Mme Sonia LAGARDE
M. Jean-Pierre DELRIEU
Mme Chantal BOUYE
M. Patrick GUILLON
Mme Fabienne CHARDIGNY

M. Tristan DERYCKE
Mme Diane BUI-DUYET
M. Warren NAXUE

M. Marc ZEISEL

Mme Pascale SERVENT
M. Michel FONGUE
Mme Janine BAJON
Mme Vaimoe ALBANESE
Mme Isabelle LAFLEUR
M. Philippe BLAISE
Mme Stéphanie PAIMAN
M. Bruno CAPY

Mme Tuilogona O'CONNOR Mme Anne-Christine CHIMENTI Mme Kimberley BARONI

Mme Kimberley BARONI Mme Christine BELLET

M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme Liliane CONDOUMY
M. Patrick SAKOUMORI
M. Daniel HINSCHBERGER
M. Joseph BOANEMOA
Mme Laurie HUMUNI
M. Emmanuel BERART
M. Eric MELTESALE
Mme Christine LE SAINT
M. Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES:

Mme Françoise SUVE
M. Nicolas BRIGNONE
Mme Cindy PRALONG
Mme Naïa WATEOU

M. Luc BRUN

Mme Valérie LAROQUE

M. Christophe DELESSERT Mme Charlotte THAIAWE M. Alexandre MACHFUL M. Marc LE LEIZOUR M. Christophe DELIERE Mme Laurène CASSAGNE M. Michel DESMEUZES M. Claude CHARLOT Mme Muriel GERMAIN Mme Christiane SARIDJAN

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2024-305

portant attribution de subventions à deux associations à caractère culturel au titre de l'année 2024

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie.

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10.

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2015/768 du 23 juin 2015 portant adoption de la nouvelle stratégie de la Ville en matière d'attribution de subventions à des groupements et associations à caractère culturel,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2024/263 du 13 mars 2024 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2024,

VU les demandes de subvention des associations en date du 24 novembre et du 8 décembre 2023.

VU la note explicative de synthèse n° 2024/18 du 23 février 2024,

La commission de la solidarité, jeunesse, culture et sport (csjcs) entendue en séance du 28 février 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

ARTICLE 1er /

Sont attribuées deux subventions pour un montant total de cinq cent soixante mille (560 000) francs CFP aux associations suivantes :

ASSOCIATION VITAL 320 000 F/CFP

(Participation au déplacement d'un artiste calédonien à Gold Coast dans le cadre du SWELL festival du 6 au 15 septembre 2024)

LIVRE MON AMI 240 000 F/CFP

(28ème édition du prix de littérature jeunesse Livre, mon ami)

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget 2024 de la ville de Nouméa, au chapitre 65 -

Charges de gestion courante.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <u>www.telerecours.fr</u>.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 988-200012508-20240313-1365-DE-1-1 Réception par le Haut-commissariat : 18 mars 2024

Notification:

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 MARS 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 18 mars 2024

Le secrétaire de séance,



Madame Kimberley BARONI

Le Maire,

SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES:

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DCPR	1
- MISE EN LIGNE	1